



ALGERIA

***ALLOCUTION
DE
SON EXCELLENCE MONSIEUR
ABDALLAH BAALI,
AMBASSADEUR,
REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ALGERIE
AUPRÈS DE L'ONU***

à

***la première session du Comité préparatoire
de la Conférence de 2005 des Parties
au Traité sur la non-Prolifération
des armes nucléaires***

New York, le 08 avril 2002

Monsieur le Président,

Il m'est particulièrement agréable de vous voir présider les travaux de la première session du comité préparatoire du TNP et je voudrais donc, à cette occasion, vous présenter, M. le Président, mes plus vives félicitations et mes sincères vœux de succès dans la difficile tâche qui est la vôtre et dont vous saurez, j'en suis convaincu, vous acquitter à la satisfaction de l'ensemble des Etats membres.

Je voudrais également saisir cette opportunité pour vous assurer du plein appui de ma délégation.

Monsieur le Président,

Dans ce monde où de nouvelles menaces globales apparaissent à la faveur de la disparition des frontières et des remarquables avancées de la science et de la technologie et de l'irréversible mouvement de la mondialisation, l'élimination totale des armes nucléaires représente plus que jamais la priorité des priorités si nous voulons véritablement mettre l'humanité à l'abri de l'anéantissement et mettre sur place un système de sécurité collective qui soit universel et où chacun trouverait sa place.

Les initiatives parcellaires, entreprises jusqu'ici en vue de satisfaire le souci et le désir, partagés par nous tous, de faire de notre planète un espace exempt d'armes nucléaires, sont porteuses d'espoir et de perspectives à l'oeuvre de désarmement nucléaire, bien que ne répondant que partiellement à nos préoccupations .

Ces accomplissements méritent, à l'évidence, pour être plus décisifs, d'être consolidés par d'autres actions plus déterminantes qui en se confondant et se renforçant mutuellement sont à même de nous permettre de progresser irréversiblement sur le chemin, encore long et ardu, du désarmement nucléaire.

Le Traité de non-prolifération nucléaire, nonobstant ses imperfections et insuffisances, est sans conteste la pierre angulaire de la non prolifération nucléaire et un pilier considérable de l'édifice du désarmement nucléaire et représente, de ce fait, un acquis majeur pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Un regard serein sur l'état de la non prolifération et le désarmement nucléaires établit, néanmoins, que, depuis son entrée en vigueur, le TNP s'est révélé un instrument bancal pour avoir été incapable de tenir toutes ses promesses et de donner un contenu réel au processus du désarmement nucléaire.

En effet, si la prolifération horizontale a pu être circonscrite, grâce à l'engagement indéfectible des Etats non nucléaires en faveur de l'oeuvre collective du désarmement nucléaire, le TNP s'est avéré indécis, voire rétif et réticent face au désarmement nucléaire.

Bien plus, il a dévoilé ses limites à contenir la prolifération verticale vertigineuse des armes nucléaires qui s'est opérée sous son empire contre son esprit et sa lettre.

Il est, de ce point de vue, inconcevable que le monde continue à être éternellement divisé entre Etats autorisés à disposer de l'arme nucléaire et ceux qui ne le sont pas. Tout comme il est temps de mettre fin à cette inégalité à travers la mise au point d'un calendrier devant ultimement mener au désarmement nucléaire complet.

Et pour recouvrer toute sa vitalité voire sa crédibilité, le TNP doit donner plein effet à son contenu et réaliser tout son potentiel en tant que levier du désarmement et de non prolifération nucléaires. Il doit, à l'évidence, corriger ses imperfections en apportant cohésion et équilibre à ses obligations si nécessaires au renforcement de son autorité et lever les entraves qui se dressent devant la concrétisation de ses objectifs et la mise en oeuvre de ses dispositions qui devraient, immanquablement, trouver leur prolongement naturel à travers la conclusion d'autres accords et arrangements multilatéraux concourant au bannissement total des arsenaux nucléaires.

L'engagement de renoncer à l'acquisition d'armes nucléaires tenu par les Etats non dotés d'armes nucléaires doit être, en contrepartie, réconforté par la matérialisation de celui pris par les Etats qui en sont dotés à éliminer leurs arsenaux. L'endigement de la prolifération nucléaire ne saurait, à lui seul, suffire à rendre justice au TNP s'il n'était pas accompagné d'un désarmement nucléaire réel et effectif.

Monsieur le Président,

Les résultats historiques obtenus au prix de laborieuses et intenses négociations, lors de la 6eme Conférence d'examen du TNP, en renforçant les réalisations de celle de 1995, sont venus à la fois préserver la crédibilité de cet instrument et poser les jalons indicateurs de la trajectoire de l'oeuvre du désarmement.

En effet, les mesures concrètes prises dans le cadre des efforts systématiques et progressifs pour la mise en oeuvre de l'article 6 du TNP ainsi que le paragraphe 3 et l'alinéa c du paragraphe 4 de la Décision de 1995 sur les principes et objectifs concernant la prolifération et le désarmement nucléaires constituent un programme d'action dont l'application, qui tarde hélas à voir le jour, ne peut que conforter le processus du désarmement et rencontrer notre aspiration commune qui est le démantèlement total des armes nucléaires.

C'est le lieu ici de réaffirmer la validité de ces mesures et la nécessité impérieuse de les mettre en oeuvre. Tout comme il importe d'identifier les voies et moyens à même de donner pleinement effet aux dispositions du TNP, de promouvoir sa progression et de faciliter le parachèvement de son universalité.

Cela serait à notre portée pour peu que l'on s'attelle à favoriser l'avènement d'un ordre international qui ne soit plus fondé sur la suprématie par les armes et où la sécurité, pour être indivisible, universelle et non diminuée, doit devenir la valeur la mieux partagée de l'humanité. Cela serait davantage à notre portée pour peu que l'on oeuvre à promouvoir une nouvelle approche en matière de désarmement qui devrait se traduire dans les faits par la renonciation à la doctrine nucléaire anachronique que rien ne justifie désormais. Et c'est là que réside justement la problématique du désarmement nucléaire.

Une nouvelle approche se démarquant de l'option nucléaire faciliterait, à coup sûr, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction Complète des essais nucléaires et accélérerait la mise en œuvre de l'article 6 du TNP, qui revêt à nos yeux une valeur contraignante, en engageant de bonne foi des négociations pour l'élimination totale des armes nucléaires comme l'a, d'ailleurs, fortement soutenu l'Avis consultatif de la Cour Internationale de Justice.

Dans ce cadre, les assises du TNP et sa progression s'en trouveraient consolidées si l'engagement historique pris de manière non équivoque par les États nucléaires à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires lors de la 6ème Conférence d'examen commençait à se concrétiser et si la Conférence du désarmement entreprenait d'entamer des négociations sur l'élaboration d'un traité sur les matières fissiles, sur le désarmement nucléaire et sur la prévention de la course aux armement dans l'espace.

Je me dois de relever, à cet égard, que les mesures prises jusqu'ici, bien que nécessaires et utiles, s'inscrivent plutôt dans une approche étroite de réduction des arsenaux nucléaires qui ne peut aucunement satisfaire notre revendication légitime visant à l'élimination complète de ces armes redoutables de notre univers. Je me dois également de dire l'importance et l'intérêt que mon pays attache au principe de l'irréversibilité s'appliquant au désarmement nucléaire et aux mesures de contrôle et de réduction des armes nucléaires.

En outre et en attendant l'élimination de toutes les armes nucléaires, la seule garantie réelle de sécurité, il est impératif que, pour être dissuasives et crédibles, les garanties de sécurité négatives soient codifiées dans un instrument juridique contraignant et aillent au-delà des résolutions 255 et 984 du Conseil de Sécurité dans le but d'instaurer la confiance et de renforcer le processus de désarmement nucléaire.

Dans le même ordre d'idées, la création des zones exemptes d'armes nucléaires participe au renforcement du régime de la non prolifération et aux efforts de l'élimination de la menace nucléaire et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

A cet effet, nous ne pourrions que nous réjouir de l'instauration de telles zones par les quatre Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Pelindaba et de Bangkok et rendre hommage aux efforts entrepris pour créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous émettons l'ardent souhait que des actions concrètes similaires soient entreprises aussi dans les zones de tension comme le Moyen Orient et l'Asie du Sud .

L'absence de progrès concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient nous préoccupe profondément. Elle incombe au refus Israël, seul pays au niveau de cette région à ne pas avoir adhéré au TNP, d'éliminer ses armes nucléaires et les autres armes de destruction massive dont il dispose et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA.

Cela ne fait que mettre en exergue la lancinante question de la crédibilité et de l'universalité du TNP et souligner la nécessité de mettre fin à la sélectivité dont fait l'objet l'universalité et d'oeuvrer à obtenir l'adhésion d'Israël à l'entreprise de la non prolifération et du désarmement nucléaire pour permettre l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen Orient, partie intégrante du processus de révision du TNP.

Par ailleurs, le souci de la prévention de la prolifération nucléaire ne saurait être un prétexte pour empêcher les pays en développement d'accéder à la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Il est, de ce fait, important que soit respecté et concrétisé le droit légitime des Etats en développement à accéder à la maîtrise de cette technologie en application des dispositions du TNP ayant pour objectif d'encourager la coopération pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Monsieur le Président,

Au-delà des questions de procédure, la première session du Comité préparatoire du TNP, est appelée, comme établi par le document final de la 6eme conférence à examiner des questions de fonds précises concernant l'application du Traité et des décisions 1et 2 ainsi que de la résolution sur le Moyen Orient adoptée en 1995 et les résultats des conférences d'examen ultérieures, y compris les faits nouveaux influant sur le fonctionnement et les buts du Traité.

Elle revêt un caractère particulier en ce qu'elle nous permet assurément de procéder à l'évaluation des résultats obtenus depuis la 6eme conférence d'examen et d'approfondir la dynamique que cette conférence a suscitée en vue d'identifier les voies et moyens nous permettant de dépasser les lenteurs enregistrées dans l'application des mesures prises en 2000 et de donner pleinement effet à l'Article 6 du TNP.

Dans ce cadre, la session préparatoire devrait réaffirmer la validité et la nécessité de mettre en oeuvre des résultats de la 6eme conférence. Il importe, par conséquent, que les débats aient comme point de départ les 13 mesures concrètes adoptées lors de la Conférence précédente et que soit esquissée une réflexion sur la manière devant permettre le renforcement et la mise en oeuvre de ces mesures, qui ont balisé la voie au désarmement nucléaire, et la progression du processus du TNP.

Nos travaux doivent aussi constituer une occasion pour examiner les mesures prises pour promouvoir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient et la réalisation des buts et objectifs de la résolution de 1995 sur le Moyen Orient.

A cet effet, nous pensons qu'il est important que la première session examine la possibilité de recommander la création des organes subsidiaires lors de la prochaine Conférence afin d'examiner, avec toute l'attention requise, les questions précises au sein notamment des grandes Commissions I et II chargées respectivement du désarmement nucléaire et des questions régionales et du Moyen Orient.

Les délibérations qui vont avoir lieu durant cette session seront, nous l'espérons, fructueuses afin que nous abordions la 2eme session avec le maximum de succès. Il y lieu de relever, à cet égard, l'importance de voir cet exercice préparatoire couronné d'un rapport factuel résumant les points de vues exprimés lors de ces délibérations pour servir de base de travail lors de la prochaine session.

Bien que nous soyons conscients de la complexité de l'oeuvre du désarmement et des énormes efforts que nous aurons encore à consentir pour surmonter les écueils qui se dressent devant son accomplissement, nous ne sommes pas moins fermement convaincus que le désarmement nucléaire demeure la seule option salutaire pour les générations futures.